

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZIÈME (491^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 29 OCTOBRE 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12052

Abrogation de la résolution CAD-11863 relative à la sabbatique accordée au professeur Hassan Ezzaidi pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Hassan Ezzaidi;
- ATTENDU** la résolution CAD-11863 du Conseil d'administration relative à la sabbatique accordée au professeur Ezzaidi pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** que le professeur Ezzaidi ne bénéficiera pas du sabbatique accordé;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Cynthia Harvey, appuyée par M. Denis Bilodeau, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** abroger la résolution CAD-11863 du Conseil d'administration relative à la sabbatique accordée au professeur Hassan Ezzaidi pour l'année 2019-2020.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 29 octobre 2019